

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230323_017/142
	Du 23 MARS 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,
De Conseillers en exercice : 27	Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence
De Présents : ... 25	
De Votants : ... 27	
Absents ayant donné procuration ... 2	Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick
Absents excusés sans procuration ... 0	Etaient absents excusés sans procuration : -
Absents non excusés sans procuration ... 0	Etaient absents non excusés sans procuration : -
<u>Objet :</u>	
Aide exceptionnelle à l'Ukraine	

Monsieur le Maire expose :

La guerre qui frappe la population Ukrainienne depuis plus d'un an engendre toujours une situation tragique et des drames humains.

L'Association des Maires de France et la Protection Civile continuent d'unir leurs efforts pour apporter une aide matérielle indispensable dans cette période hivernale particulièrement difficile. Les installations de production d'énergie ukrainiennes misent à mal par les bombardements privent de nombreux habitants de chauffage et d'électricité.

Face à cette situation, l'Association des Maires de France et la Protection Civile renouvellent leur appel à la solidarité envers le peuple ukrainien en lançant un nouvel appel commun national aux dons financiers pour l'achat et l'acheminement en Ukraine de générateurs qui assureront l'alimentation de plus de 700 sites sensibles (écoles, hôpitaux, stations de pompage...) et « points de résilience », ces lieux où la population se retrouve pour se réchauffer, recharger leurs appareils électriques, cuisiner...

Les élus municipaux de Caveirac souhaitent, dans ce cadre, apporter une aide directe aux populations civiles frappées par cette tragédie en relation avec la Fédération nationale de la Protection Civile. Il est ainsi proposé au conseil municipal de voter une aide financière de 250 € pour participation à l'achat et à l'acheminement en Ukraine de générateurs électriques.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur le Maire

DÉCIDE : d'attribuer une aide de 250 € à la Fédération nationale de la Protection Civile qui se chargera d'en faire bénéficier les populations civiles ukrainiennes nécessiteuses par l'achat et de l'acheminement en Ukraine de générateurs électriques

PRECISE : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Commune.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

A Caveirac le,

29 MARS 2023

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>